

1 IDENTIFICATION

Fiche de données de sécurité

Identificateur du produit	Rapid Set NewCrete
Autre moyen d'identification	
Code du produit	193010025, 193010050, 193012000
Utilisation recommandée	Utilisation industrielle
Restrictions recommandées	Les travailleurs (ainsi que vos clients ou les utilisateurs dans le cas d'une revente) doivent être informés de la présence potentielle de poussières respirables. Une formation appropriée sur l'utilisation et la manipulation de ce matériau doit être donnée, au besoin, en vertu des règlements applicables.
Renseignements sur le fabricant, l'importateur, le fournisseur ou le distributeur	
Nom de l'entreprise	CTS Cement Manufacturing Corporation
Adresse	12442 Knott St. Garden Grove, CA 92841 États-Unis
Téléphone	1-800-929-3030
Courriel	info@ctscement.com
Personne-ressource	Agent de sécurité
Numéro de téléphone d'urgence	1-800-929-3030 (8 h à 17 h)

2 IDENTIFICATION DES DANGERS

Dangers physiques	Non classifié	
Dangers pour la santé	Irritation ou corrosion cutanée	Catégorie 2
	Lésions oculaires graves/irritation	Catégorie 1
	Cancérogénicité	Catégorie 1A
	Toxicité pour certains organes cibles à la suite d'une exposition unique	Catégorie 3 : irritation des voies respiratoires
	Toxicité pour certains organes cibles à la suite d'une exposition répétée	Catégorie 2 : poumons
Dangers selon l'OSHA	Non classifié	
Éléments d'étiquetage		
Pictogramme		

Mention d'avertissement	Danger
Mention de danger	Cause une irritation cutanée. Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer le cancer. Peut causer une irritation respiratoire. Risque présumé d'effets graves pour les organes (poumons) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
Instruction d'usage	
Prévention	Se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les poussières. Bien se laver après manipulation du produit. Utiliser dans un endroit bien aéré. Porter des gants de protection, des vêtements de protection, des lunettes de protection et un masque de protection.
Intervention	En cas d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin. Contact avec les yeux : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées, puis continuer à rincer. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. Contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin. Enlever tout vêtement contaminé et le laver avant de le porter de nouveau. En cas d'inhalation : Transporter immédiatement la personne à l'air frais et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
Entreposage	Conserver les récipients hermétiquement fermés. Entreposer le produit dans un endroit sec.
Élimination	Éliminer le contenu ou le contenant conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.
Dangers non classés autrement	Aucun connu.

3 COMPOSITIONS/RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

Mélanges

Nom chimique	Numéro CAS	Concentration
Ciment de sulfoaluminate de calcium	960375-09-1	25-70
Sable de silice	14808-60-70	30-50
Oxyde de fer	1309-37-1	0-1
Méthanal	50-00-0	0-0,05

Observations sur la composition Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage à moins que l'ingrédient soit gazeux. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage par volume.

4 PREMIERS SOINS

Inhalation En cas d'inhalation de poussières, amener immédiatement la personne concernée à l'air libre. Si les symptômes se développent ou persistent, appeler un médecin.

Contact avec la peau	Retirer les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin. Laver tout vêtement contaminé avant de l'utiliser à nouveau.
Contact avec les yeux	Ne pas frotter les yeux. Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées, puis continuer à rincer. Obtenir immédiatement des soins médicaux.
Ingestion	Rincer immédiatement la bouche et boire beaucoup d'eau. Appeler une ambulance et apporter ces instructions. Consulter un médecin en cas de symptômes.
Symptômes ou effets les plus importants, toxicité aiguë et retardée	Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure une sensation de picotement, un larmoiement, une rougeur des yeux ou une vision brouillée. Cela peut provoquer des lésions oculaires permanentes telles que la cécité. Irritation respiratoire de la trachée supérieure. Toux. Malaise thoracique. Essoufflement. Respiration sifflante. Irritation cutanée.
Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	Prendre des mesures générales visant à fournir un soutien et traiter selon les symptômes. Garder la personne en observation. Les symptômes peuvent être retardés.
Renseignements généraux	En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés	Jet diffusé. Mousse. Poudre chimique sèche.
Moyens d'extinction contre-indiqués	Ne pas utiliser de jet d'eau en guise d'extincteur, car cela peut causer la propagation de l'incendie.
Dangers particuliers que pose le produit chimique	Pendant un incendie, des gaz toxiques peuvent être produits.
Équipement spécial de protection	Porter des vêtements de protection complets et un appareil respiratoire autonome en cas d'incendie.
Équipement ou instructions de lutte contre l'incendie	Déplacer les contenants hors de la zone d'incendie si cela peut se faire sans risque.
Méthodes spécifiques	Utiliser des procédures de lutte contre les incendies normalisées et tenir compte des risques liés aux autres matériaux utilisés.
Risques d'incendie	Aucun risque spécial d'incendie et d'explosion décelé.

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir le personnel superflu à l'écart de la zone. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et dans un lieu protégé du vent. Porter un équipement et une tenue de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas respirer les poussières. Utiliser un respirateur homologué NIOSH/MSHA s'il existe des niveaux d'exposition à la poussière et à la fumée excédant la limite autorisée. Ne pas toucher les conteneurs endommagés ou la substance déversée accidentellement sans vêtements de protection appropriés. Veiller à une bonne ventilation. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Consulter la section 8 de la FDS, en ce qui concerne la protection individuelle.

Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque. S'il est nécessaire de balayer la zone contaminée, utiliser un agent de contrôle des poussières qui ne réagit pas avec le produit. Rassembler la poussière en utilisant un aspirateur. Minimiser la génération et l'accumulation de poussières. Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Consulter la section 13 de la FDS, en ce qui concerne l'élimination des déchets.

Protection environnementale

Éviter le rejet dans les drains et les cours d'eau.

7 MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Précautions pour une manipulation sans danger

Se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme. Minimiser la génération et l'accumulation de poussières. Ne pas respirer les poussières. Éviter le contact oculaire avec cette matière. Éviter toute exposition prolongée. Porter un équipement de protection individuelle qui convient. Employer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Conditions d'un entreposage en toute sécurité, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans le contenant original fermé hermétiquement. Entreposer le produit dans un endroit sec. Entreposer à l'écart des matières incompatibles (voir la section 10 de la FDS).

8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

Limites d'exposition professionnelle**É.-U. OSHA, tableau Z-3 (29 CFR 1910.1000)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Sable de silice, quartz (CAS 14808-60-7)	TWA	0,3 mg/m ³	Poussière totale
	TWA	0,1 mg/m ³	Fraction respirable
	TWA	2,4 mpppc	Fraction respirable
Méthanal (CAS 50-00-0)	STEL	2 ppm	Fraction respirable
	TWA	0,75 ppm	Fraction respirable

É.-U. Valeurs limites du seuil de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur	Forme
Sable de silice, quartz (CAS 14808-60-7)	TWA	0,025 mg/m ³	Fraction respirable
Méthanal (CAS 50-00-0)	CLV	0,3 ppm	Fraction respirable

É.-U. NIOSH : Guide de poche sur les risques chimiques

Composants	Type	Valeur	Forme
Sable de silice, quartz (CAS 14808-60-7)	TWA	0,05 mg/m ³	Fraction respirable.
Méthanal (CAS 50-00-0)	TWA	0,016 ppm	Fraction respirable.
Valeurs limites biologiques	Aucune limite d'exposition biologique pour cet ingrédient.		
Directives d'exposition	Il importe de surveiller et de contrôler l'exposition professionnelle aux poussières nuisibles (totales et respirables).		
Contrôles techniques appropriés	Assurer une bonne ventilation générale (généralement 10 renouvellements d'air à l'heure) doit être utilisée. Les taux de ventilation doivent correspondre aux conditions en vigueur. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes d'ordre technique afin de maintenir les concentrations atmosphériques sous les valeurs limites d'exposition. Si aucune valeur limite d'exposition n'a été établie, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Une aération suffisante doit être prévue pour évacuer efficacement la poussière ou la fumée pouvant être créée pendant la manipulation ou le traitement thermique et éviter ainsi son accumulation. Si les améliorations mécaniques ne suffisent pas à maintenir les concentrations de particules de poussière sous la limite d'exposition en milieu de travail (LEMT), une protection respiratoire appropriée doit être utilisée.		
Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle			
Lunettes et masque de protection	Porter des lunettes de sécurité à moins d'utiliser un respirateur complet.		
Protection de la peau			
Protection des mains	Porter des gants résistant aux agents chimiques.		
Autre	Porter des vêtements appropriés et résistants aux produits chimiques. L'emploi d'un tablier imperméable est recommandé.		
Protection respiratoire	Utiliser un respirateur homologué NIOSH/MSHA s'il existe des niveaux d'exposition à la poussière et à la fumée excédant la limite autorisée.		
Risques thermiques	Porter des vêtements de protection thermique appropriés au besoin.		
Normes d'hygiène générales	Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation. Toujours faire preuve d'une bonne hygiène personnelle, se laver les mains après avoir manipulé le matériel et avant de manger, boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Observer toutes les exigences en matière de surveillance médicale.		

9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence

État physique	Solide
Forme	Poudre
Couleur	Gris
Odeur	Faible

Seuil olfactif	Non disponible
pH	11 à 12 lorsque humide
Point de fusion/point de congélation	Ne s'applique pas
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	Ne s'applique pas
Point d'éclair	Ne s'applique pas
Taux d'évaporation	Ne s'applique pas
Inflammabilité (solide, gaz)	Non combustible
Limites d'explosion ou d'inflammabilité supérieure/inférieure	
Limites d'inflammabilité – inférieure (%)	Ne s'applique pas
Limites d'inflammabilité – supérieure (%)	Ne s'applique pas
Pression de vapeur	Ne s'applique pas
Densité de vapeur	Ne s'applique pas
Densité relative	2,7 à 3,1 à 20 °C
Solubilité	
Solubilité (eau)	Non disponible
Coefficient de répartition (n-octanol/eau)	Ne s'applique pas. Information disponible
Température de décomposition	2 460 °F (1 350 °C)
Viscosité	Ne s'applique pas
Autres renseignements	
Densité apparente	60 lb/pi ³
Coefficient de répartition (huile/eau)	Ne s'applique pas.
COV (poids %)	0 g/l lorsque mélangé avec de l'eau

10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Ce produit est stable et non réactif lorsqu'il est utilisé, entreposé et transporté normalement.
Stabilité chimique	Le matériel est stable dans des conditions normales d'utilisation.
Possibilité de réactions dangereuses	Aucune dans les conditions normales d'utilisation.
Conditions à éviter	Température dépassant la température de décomposition. Éviter le contact avec de matériaux incompatibles. Éviter la dispersion de la poussière dans l'air (p. ex. le nettoyage de surface poussiéreuse avec de l'air comprimé). Éviter l'humidité.
Matériaux incompatibles	Oxydants puissants.

Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition	Oxydes de carbone. Oxydes de soufre. Oxyde de silicium.
Décomposition thermique	Aucune décomposition si le produit est entreposé et manipulé de la manière prescrite ou indiquée.

11 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation. Toute inhalation de poussières peut provoquer des irritations du système respiratoire. Toute inhalation prolongée peut être nocive.
Contact avec la peau	Peut provoquer une irritation cutanée. Un contact prolongé avec le ciment humide ou le mélange peut causer des brûlures.
Contact avec les yeux	Peut provoquer des lésions oculaires graves. Un contact prolongé avec le ciment humide ou le mélange peut causer des brûlures.
Ingestion	L'ingestion peut causer irritation gastrointestinale.
Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques	Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure une sensation de picotement, un larmolement, une rougeur des yeux ou une vision brouillée. Cela peut provoquer des lésions oculaires permanentes telles que la cécité. Irritation respiratoire de la trachée supérieure. Toux. Malaise thoracique. Essoufflement. Respiration sifflante. Irritation cutanée.

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Peut provoquer une irritation respiratoire.
Irritation ou corrosion cutanée	Peut provoquer une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation	Provoque des lésions oculaires graves.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	
Sensibilisation respiratoire	Les données sont concluantes, mais insuffisantes pour permettre une classification.
Sensibilisation cutanée	Les données sont concluantes, mais insuffisantes pour permettre une classification.
Mutagénicité sur cellules germinales	Les données sont concluantes, mais insuffisantes pour permettre une classification.

Cancérogénicité

Peut provoquer le cancer.

En 1997, le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) a conclu que la silice cristalline provenant de l'exposition sur les lieux de travail, peut être une cause de cancer pulmonaire. Toutefois, en faisant cette évaluation, l'équipe du CIRC a également noté que « la cancérogénicité n'était pas détectée dans toutes les circonstances étudiées.

La cancérogénicité peut dépendre des caractéristiques inhérentes à la silice cristalline ou de facteurs externes influant sur son activité biologique ou sur la distribution de ses formes cristallines. » (Les monographies du CIRC portant sur l'évaluation des risques de cancer dus à l'exposition des populations humaines à certaines substances chimiques, au silice, aux poussières de silicates et aux fibres organiques, 1997, vol. 68, CIRC, Lyon, France.) En juin 2003, le comité scientifique de l'UE chargé des limites d'exposition professionnelle (CSLEP) a conclu que l'inhalation de silice cristalline alvéolaire a comme effet principal chez l'humain d'entraîner l'apparition de silicose. Les données disponibles sont suffisantes pour conclure que le risque de cancer du poumon est accru chez les personnes atteintes de silicose (et non, semble-t-il chez les employés exempts de silicose exposés à la poussière de silice dans les carrières et dans le secteur industriel des céramiques). Dès lors, la prévention de l'apparition de la silicose réduira également le risque de cancer... » (CSLEP, SUM document final 94, juin 2003) Selon l'état actuel des connaissances, la protection des travailleurs contre la silicose peut être constamment assurée grâce au respect des limites d'exposition professionnelle réglementaires. Il importe de surveiller et de contrôler l'exposition professionnelle aux poussières respirables ainsi qu'à la silice cristalline respirable.

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Carcinogène énuméré dans le NTP.

Sable de silice, quartz (CAS 14808-60-7) 1 cancérogène
humain Méthanal (CAS 50-00-0) 1 cancérogène humain

Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a classifié cette substance dans le Groupe 1 cancérogène humain (connu) en fonction des données épidémiologiques qui relient l'exposition au méthanol aux occurrences de cancer du nasopharynx et de la leucémie. Des informations réglementaires à jour sont fournies dans cette FDS. Aucun effet néfaste sur la santé n'est à prévoir si l'équipement de protection individuelle recommandé et de bonnes pratiques d'hygiène industrielle sont utilisés.

Rapport du NTP sur les cancérogènes

Sable de silice, quartz (CAS 14808-60-7) Reconnu étant un carcinogène pour les humains

Méthanal (CAS 50-00-0) Reconnu étant un carcinogène pour les humains

Substances particulièrement réglementées de l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Non indiqué.

Toxique pour la reproduction

Peut diminuer la fécondité ou nuire à l'enfant in utero.

Toxicité pour certains organes cibles à la suite d'une exposition unique

Peut provoquer une irritation respiratoire.

Toxicité pour certains organes cibles à la suite d'une exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes (poumons) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Risque d'aspiration
Effets chroniques

En raison de sa forme physique, le produit ne présente aucun risque d'aspiration. L'exposition sous forme d'inhalation répétée ou prolongée peut provoquer des lésions aux poumons. Peut provoquer une sensibilisation cutanée pour les personnes hypersensibles.

12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Ce produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, cela n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif pour l'environnement.

TOXICITÉ AIGUË POUR LES POISSONS : COMPOSANTS

Composants	Espèces	Résultats d'essai
Méthanal	LEUCISCUS IDUS	LC50 (48 H) > 560 mg/l

TOXICITÉ AIGUË POUR LES INVERTÉBRÉS AQUATIQUES : COMPOSANTS

Composants	Espèces	Résultats d'essai
Méthanal	DAPHNIA MAGNA	EC50 (48 H) > 33,1 mg/l

TOXICITÉ POUR LES BACTÉRIES : COMPOSANTS

Composants	Espèces	Résultats d'essai
Méthanal	BACTÉRIES	EC10 : 1 800 mg/l

Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible.

Bioaccumulation potentielle

Aucune donnée disponible.

Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

Autres effets nocifs

Aucun autre effet environnemental négatif (p. ex. appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation d'ozone photochimique, perturbation endocrinienne, réchauffement planétaire potentiel) ne peut être attendu de ce composant.

13 CONSIDÉRATIONS D'ÉLIMINATION

Instructions relatives à l'élimination

Recueillir et reprendre ou éliminer les déchets dans des contenants scellés et les déposer dans un site d'enfouissement autorisé. Éliminer le contenu ou le contenant conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

Régulations locales d'élimination

Éliminer conformément à toutes les réglementations en vigueur.

Code de déchets dangereux

Le code de déchet doit être attribué en accord avec l'utilisateur, le producteur et les services d'élimination de déchets.

Déchets des résidus / produits non utilisés

Éliminer conformément aux réglementations locales. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage (voir : Instructions relatives à l'élimination).

Emballages contaminés

Les récipients vides devraient être recyclés ou jetés dans un centre de traitement de déchets agréé. Suivre les étiquettes de mise en garde même lorsque les conteneurs ont été vidés.

14 INFORMATION SUR LE TRANSPORT

US DOT	N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.
IATA	N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.
IMDG	N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.
Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC.	Ne s'applique pas.

15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Règlements fédéraux des États-Unis Ce produit est qualifié de « chimiquement dangereux » selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses (29 CFR 1910.1200) de l'OSHA.

Section 12(b) de l'avis d'exportation de TSCA (40 CFR 707, sous-partie D)

Non réglementée.

Substances particulièrement réglementées de l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Non indiqué.

Listes de substances toxiques de la CERCLA (40 CFR 302.4)

<u>Quantité à déclarer de la CERCLA</u>	<u>Numéro CAS</u>	<u>Nom chimique</u>
100 lb	50-00-0	Méthanal

Catégorie de risque de la SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act) de 1986

Danger immédiat - Oui
Danger retardé - Oui
Risque d'incendie - Non
Danger lié à la pression - Non
Danger de réactivité - Non

SARA 311/312 produit chimique dangereux

Oui

SARA 313 (signalement TRI)

Non réglementé

Autres règlements fédéraux

Section 112 de la Clean Air Act (CAA) Liste des polluants atmosphériques dangereux

Non réglementé

Section 112(r) de la Clean Air Act (CAA) Prévention des déversements accidentels (40 CFR 68.130)

Non réglementé

Safe Drinking Water Act (SDWA)

Non réglementé

Règlements nationaux des États-Unis

É.-U. Massachusetts RTK - liste de substances

Nom chimique	Numéro CAS	Concentration
Sable de silice, quartz	14808-60-7	30 à 50 %
Méthanal	50-00-0	<= 0,05 %

É.-U. Loi sur le droit des travailleurs et du public d'être informé du New Jersey

Nom chimique	Numéro CAS	Concentration
Sable de silice, quartz	14808-60-7	30 à 50 %
Méthanal	50-00-0	<= 0,05 %

É.-U. Loi sur le droit des travailleurs et du public d'être informé de la Pennsylvanie

Nom chimique	Numéro CAS	Concentration
Sable de silice, quartz	14808-60-7	30 à 50 %
Méthanal	50-00-0	<= 0,05 %

É.-U. Proposition 65 de la Californie

É.-U. - Proposition 65 de la Californie - substances cancérigènes et toxiques pour la reproduction Substances répertoriées

Sable de silice, quartz (CAS 14808-60-7)

Méthanal (CAS 50-00-0)

Inventaires internationales

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (oui ou non)*
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du Toxic Substances Control Act (TSCA)	Oui

*La réponse « Oui » indique que ce produit est conforme aux exigences de l'inventaire du pays ayant compétence.

La réponse « Non » indique qu'un ou plusieurs composants du produit ne figurent pas dans la liste ou sont exemptés de celle-ci dans l'inventaire du pays ayant compétence.

16 AUTRES RENSEIGNEMENTS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION OU DE LA DERNIÈRE RÉVISION

Date de diffusion 27 novembre 2018

Date de révision 27 novembre 2018

N° de version 02

Cotes d'évaluation HMIS®
Santé : 3
Inflammabilité : 0
Danger physique : 0

Clause de non-responsabilité
CTS Cement Manufacturing Corporation ne peut anticiper toutes les conditions d'utilisation de ces informations et de ses produits ou des produits d'autres fabricants conjointement avec ses produits. Il appartient alors à l'utilisateur de veiller à ce que les conditions de manipulation, d'entreposage et d'élimination du produit soient respectées, il assume également tout risque et toute responsabilité en cas de perte, de dommage matériel, de blessure ou de dépenses résultant de l'utilisation incorrecte de ce produit. Les renseignements de ces fiches ont été rédigés en fonction des meilleures connaissances et évaluations scientifiques disponibles à ce jour.